



Jeu 7 juillet 2005 - 22h50

Rechercher sur le site sur le web

Ok

La une

Semaine du jeudi 7 juillet 2005 - n°2122 - Notre époque

Actualités

International

Europe

Politique

Économie

Médias

Société

Social

Culture

Sport

Sciences

Multimédia

People

Un été de

festivals

Spécial G8

Le Tour de France

Galerias photos

Infographies

Débats

Blogs

Revue de presse

Commentaires

Forums en direct

Dossiers

Thématiques

Automobile

Emploi

Formation

Féminin

Immobilier

Rencontre

Voyages

Programmes TV

Arts&Spectacles

Livres

High-Tech

Enseignement

Santé

Shopping

Alertes

Newsletters

S'abonner

Magazines

Guides

Services

Séances Cinéma

Météo

Annonces

Email gratuit

Traducteur

Agenda

Calculettes

Logement

Loyer

Rentes

Retraite

Encore un Tour au-dessus de tout soupçon...

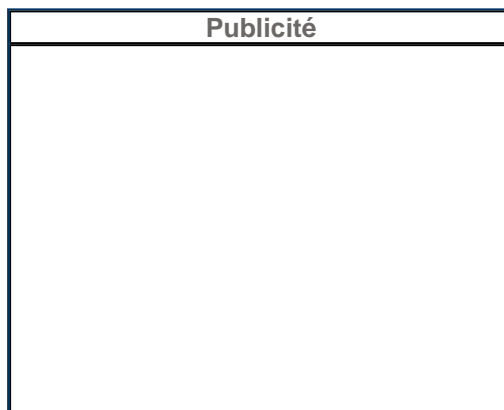
Les anciens dopés courent toujours

Les organisateurs de la Grande Boucle et les coureurs assurent avoir fait le ménage eux-mêmes. Vraiment ?

Sur le Tour de France, c'est l'année Kenacort. Un nouveau sponsor? Un champion en devenir? Pas du tout. Le médicament préféré du peloton! Un produit normalement indiqué pour le traitement des rhinites allergiques ou les crises d'arthrose aiguës. Un corticostéroïde. Bref, un produit dopant qui permet de faire reculer les sensations de douleur et de fatigue. Sur un vélo. Toutes les pharmacies des équipes ayant pris le départ de la Grande Boucle le 2 juillet sont pleines de Kenacort. Comme tous les corticoïdes, le Kenacort est pourtant inscrit sur la liste des produits interdits. Et son utilisation chez les sportifs est aisément détectable depuis 1999. Jusqu'à l'année dernière, il suffisait même d'être pris avec 2 nanogrammes de cette substance par millilitre de sang pour être déclaré positif. Seulement voilà, depuis un avis récent de l'Agence mondiale Antidopage (AMA), le seuil de positivité vient soudainement d'être relevé à 30 nanogrammes! Une décision qui s'apparente à «une quasi-légalisation des agents dopants présentant le meilleur rapport accessibilité-efficacité», estime le Conseil de Prévention et de Lutte contre le Dopage (CPLD).

Et voilà l'une des méthodes les plus efficaces pour obtenir un Tour propre: légaliser, au moins partiellement, le dopage. L'autre technique consiste à écarter avant le départ de la course les cyclistes les plus douteux. C'est ce qu'avaient fait les dirigeants du Tour l'année dernière, en dissuadant par exemple l'espagnol Danilo Di Luca, cité dans une affaire de dopage transalpine, de se présenter au départ de l'épreuve. «Aujourd'hui, les équipes ont pris le relais et ont décidé elles-mêmes de prendre les devants», note Jean-Marie Leblanc, le directeur du Tour, se félicitant du réflexe des groupes sportifs de ne plus présenter au départ de coureurs impliqués dans des scandales. Certes. Mais cette année encore 27 concurrents sur la ligne de départ, soit 14% du peloton, ont à un moment ou à un autre dans leur carrière déjà été contrôlés positifs. Seules 7 équipes sur les 21 engagées n'ont pas de «mouton noir» dans leurs rangs: les Danois de CSC, les Espagnols des îles Baléares, Euskaltel et Saunier-Duval, les Allemands de Gerolsteiner. Dans les rangs français, AG2R-Prévoyance et la Française des Jeux sont également dans ce cas. Par contre, une formation italienne comme la Lampre a pris le départ avec cinq coureurs, sur les neuf du groupe, ayant des antécédents de dopage. La propre équipe de Lance Armstrong n'est pas la plus vertueuse. Deux des coéquipiers du champion américain, Manuel Beltran (1999) et Pavel Padrnos (2001), ont déjà été contrôlés positifs dans leur carrière.

Le passé «stupéfiant» de certains coureurs n'est toutefois pas pris en compte par la direction du Tour. Et le public souvent tenu dans l'ignorance, comme en témoignent les mésaventures que connaît aujourd'hui l'«Annuaire du dopage», une rubrique d'un site internet spécialisé dans l'archivage des cas de dopage dans le cyclisme (1). Il y a six mois, à la demande d'Isabelle Nicoloso, une ancienne cycliste sur piste, contrôlée positive en 1987, la Cnil (Commission nationale de l'Informatique et des Libertés) a fait supprimer cet «Annuaire» de la Toile. Motifs: respect de la



Salaire

Le site

Démarrage

Favoris

Plan du site

Index

Contacts

Nous écrire

Publicité

XML A la Une

vie privée et droit à l'oubli. « *A ma connaissance, nul coureur n'a encore demandé à ce que soient effacés de sites internet les palmarès rappelant leurs victoires et autres exploits* », observe Stéphane Duby, l'animateur du site. Soutenu par d'anciens coureurs comme Gilles Delion ou Christophe Bassons et des spécialistes de la lutte antidopage comme le docteur Jean-Pierre Mondenard, il tente aujourd'hui de faire revenir la Cnil sur sa décision. Au nom du droit à l'information. Tout simplement.

(1) cyclisme.dopage.free.fr

Olivier Toscer



Envoyer cet article à un(e) ami(e)

Dans la rubrique "Notre époque" :

- La justice en procès ► «Il faut inspirer la crainte» ► La justice au crible ► Plus près de quoi ? ► Fils naturel
- L'étrange exil des soeurs Sylla ► Opération «Santo subito» ► Avoir 20 ans en 2005 ► Mauvaises vibrations
- Pan sur la comète

Retour à l'index

Liens publicitaires

► **Wanadoo Haut Débit jusqu'à 8 Méga 29.90€**

Avec la Livebox, profitez du Wi-Fi, le Haut Débit sans-fil pour 3€ par mois. Pour 29.90€ TTC par mois: Internet et téléphone illimité. Aussi eXtense sans engagement 19.90€ TTC par mois. [<http://abonnez-vous.wanadoo.fr>]

► **ADSL Club Internet à 9.90€**

Jusqu'à 20 MEGA ADSL à 9.90€ les 3 premiers mois, puis 14.90€ [<http://www.club-internet.fr/>]

► **Découvrez les forfaits ADSL de France Télécom**

Connectez vous à internet avec France Télécom et bénéficiez des offres adsl haut débit illimitées. [<http://www.agence.francetelecom.com>]



Haut de page

© Le Nouvel Observateur 2003/2004

Conformément à la loi "Informatique et Liberté" n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous nous engageons à prendre toutes précautions afin de préserver la sécurité de ces informations et notamment empêcher qu'elle ne soit divulguée à des tiers.

Droits de [reproduction](#) et de [diffusion](#) réservés © **Le Nouvel Observateur** 2003

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la [licence](#) de droits d'usage, en acceptant et en utilisant le site. La fréquentation de ce site est contrôlée et certifiée par [Diffusion Contrôlé](#)